

Le conseil en protection passive

UN NOUVEAU VENU : PHS CONSEILS. UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE, CORPS ET ÂME, AU DÉVELOPPEMENT DU COUPE-FEU, AU CONSEIL ET AU RESPECT DES RÈGLES.

Un an. Voilà un an que Philippe Salez a quitté 3M et vole de ses propres ailes. Il s'est jeté à l'eau et a décidé de créer sa propre société, PhS Conseils. PhS Conseils a pour vocation de faire bénéficier tous les acteurs de la protection passive contre l'incendie des connaissances acquises par Philippe Salez au cours de sa longue carrière : plus de vingt ans passés dans le secteur. En effet, dès sa conception, un bâtiment, selon son classement, sa catégorie et le risque, se doit de répondre à un certain nombre d'obligations réglementaires précises (stabilité au feu des éléments de structure, le cloisonnement et les recoupements coupe-feu à prévoir, la réaction au feu des matériaux de construction et des éléments de décoration) en ce qui concerne la sécurité incendie. Pour aider les personnes concernées à s'y retrouver, PhS Conseils est à même d'apporter une réponse à chaque besoin en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour atteindre cet objectif, Philippe Salez leur propose aujourd'hui de les conseiller dans le choix d'un produit de protection passive adéquat, de rédiger les descriptifs ou de les soutenir pour la prescription de produits. Une bonne occasion de faire le point sur un secteur méconnu de la lutte incendie.

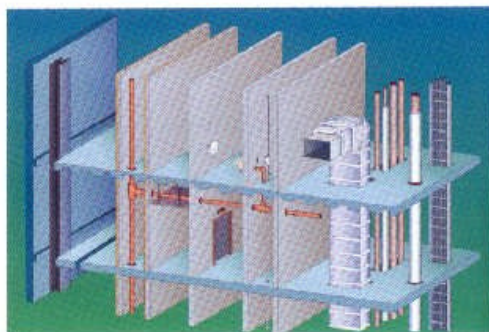
Redoper le marché du coupe-feu

Les consultants en protection active contre l'incendie existent. Forts de leurs connaissances techniques et de leur expérience, ces professionnels sont capables d'aider architectes et bureaux d'études à concevoir une installation de lutte contre l'incendie. Or, ce type de société d'ingénierie n'existe pas dans le secteur de la protection passive. Ou, du moins, pas de manière indépendante. Philippe Salez propose donc ses services à tous les acteurs de la protection passive (des architectes, des bureaux d'études, de cabinets d'ingénierie, des applicateurs ou des chargés de sécurité). Le but de PhS Conseils est simple : redoper le marché du coupe-feu qui a longtemps pâti de comportements qui ont nui à son image. Or, aujourd'hui, une réglementation très précise existe (arrêté du 3 août 1999, arrêté du 22 mars). Philippe Salez veut donc s'appuyer sur ces règles pour aider tous les acteurs de la chaîne coupe-feu à prendre leurs responsabilités et les soutenir dans cette démarche. PhS Conseils peut les conseiller dans le choix d'un produit de calfeutrement adéquat en fonction de l'élément traversé et du traversant, rédiger les descriptifs ou les soutenir pour la prescription de produits.

Voir plus loin

Au-delà du simple conseil, Philippe Salez veut aller plus loin. Il souhaite donc, au sein du GTFI, travailler parallèlement à l'élaboration d'une "Charte de déontologie" qui encadrerait le coupe-feu et définirait précisément ce que l'on peut faire et ne pas faire. Pour déboucher, à terme, sur une reconnaissance matérialisée par un label.

Cette démarche passe, bien sûr, par un long travail de sensibilisation, au sein du GTFI et en dehors, en vue de faire accepter à tous le recours obligatoire à des produits conformes. Par ailleurs, Philippe Salez, en collaboration avec Hubert Haas, président du GTFI, a lancé, il y a quelques semaines, le portail Passifeu (www.passifeu.com).



POUR EN SAVOIR PLUS

PhS Conseils : conseils, assistance technique et commerciale
Tél. : 01 42 42 41 98.
e.mail : info@phsconseils.com
Internet : www.phsconseils.com